



BEAUJOLAIS GRAVEL EXPERIENCE

Résumé global :

Venez vivre l'expérience Beaujolais Gravel, sur un terrain de jeu idéal pour se familiariser avec la discipline tout en découvrant un territoire unique. Entre petite montagne et vignobles, forêts et rivières, coteaux et prairies, les panoramas variés du Beaujolais vous offriront, à moins d'une heure de Lyon, des vues imprenables sur des paysages merveilleux qui rappellent la beauté de la Toscane. De villages pittoresques en points de vue exceptionnels, l'itinéraire s'étend également sur onze des douze appellations Beaujolais et Beaujolais Villages, au coeur de vignobles renommés. Soit une formidable aventure à vélo pour exalter aussi vos cinq sens, en une destination très facile d'accès par la route comme par le train.

Niveau physique :



Distance / Dénivelé :

- Entre 60 et 90 Km par jour
- 500 à 1000 m D+

Vous êtes plutôt :

Vous pratiquez le vélo de manière occasionnelle ou régulière. Vous souhaitez découvrir le Gravel ou tout simplement vivre une aventure en Beaujolais

Durée : 3 jours

Dates : Du 05/09/2023 au 07/09/2023

Prix : 420 €

Accompagnement :

Vous serez accompagné de aspirant guides VTT tout au long de l'itinéraire et vous pourrez ainsi profiter d'une diversité de contenu lié au patrimoine local.

Hébergement :

Chambre d'hôtes / Gîte le premier soir

Hôtel 3 étoiles le second soir

Transport bagages :

Uniquement vos affaires de la journée; vos bagages sont transportés d'un hébergement à l'autre.



Les points forts :

- ° Une diversité de paysages
- ° Un itinéraire entre vignobles de renoms et villages pittoresques
- ° Des moments de rencontre et partage avec les savoirs-faire locaux
- ° Une expérience gustative et œnologique unique

Niveaux :

Le parcours a été pensé avant tout pour faire découvrir la pratique du Gravel, ce qui ne requiert aucune difficulté technique particulière.

Le parcours peut être décliné en plusieurs variantes selon praticité du terrain, de la météo, ainsi que de la forme des participants.

Au jour le jour :

J1 : Les Pierres Dorées au départ de Villefranche-sur-Saône

Profil de l'étape :

- ~50 Km
- ~ 800 M D+
- 60% de route / 40% de chemin

Une première journée d'introduction au territoire du Beaujolais : une immersion au sein de ses villages atypiques qui constituent la richesse de la région. L'itinéraire vous emmènera à travers différents bourgs et villages aux pierres calcaires enveloppées de leur robe dorée, marque caractéristique de l'habitat local. Les paysages composés de collines et de vignes prennent, sous le soleil, des parfums de Toscane.

Une première étape à la fois exigeante mais éblouissante, qui vous permettra de prendre la pleine mesure de l'étendu qu'offre le Gravel.

J2 : Les crêtes du Beaujolais vert

Profil de l'étape :

- ~75 km
- ~ 1500 M D+
- 60% de route / 40% de chemin

Pour cette deuxième journée, le Beaujolais se dessinera sous un nouveau jour, en prenant de la hauteur nous découvrirons une histoire façonnée par ses paysages.

Entre monts et vallées, forêts et grands espaces, le Beaujolais Vert vous offrira une diversité de paysages rares, avec comme point de vue le Mont St Rigaud, sommet culminant de notre aventure.



J3 : Vignobles et villages des grands crus du Beaujolais, jusqu'à Belleville-sur-Saône.

Profil de l'étape :

- ~ 60 km
- ~ 900 M D+
- 60% de route / 40% de chemin

En point d'orgue de cette aventure, laissez exalter vos sens en arpentant ce qui fait la renommée de ce territoire : les vignobles et ces 12 appellations Beaujolais. Une dernière étape haute en sensations tant sur le vélo qu'en-dehors.

Au programme de cette étape : deux cols se dressent sur votre chemin, le Mont Brouilly (484m) et la montagne Rémont (515m), deux points de vue incroyables sur les vignes du Beaujolais. Un ultime effort avant de se quitter sur une petite surprise concoctée par nos soins.

Tarif :

Ce séjour est au prix de 420 €

Départ du séjour sous réserve d'un nombre minimal de 6 inscrits

Le nombre de participants maximum : 19

Le prix comprend / Ne comprend pas

Du lieu du rendez-vous à celui de la séparation, dans le cadre du déroulement normal du programme, les prestations suivantes :

Le prix comprend

- Le repas du midi
- La réservation des places en maison d'hôte / dortoir / hôtel (une option chambre Twin peut être envisagée sous couvert de disponible vis à vis des hébergeurs)
- La présence d'un guide sur l'intégralité de l'itinéraire (prise en charge dès le matin à l'hébergement jusqu'à l'hébergement suivant)
- La présence d'un véhicule d'assistance avec chauffeur pour l'intégralité de vos bagages (le transport se tient à disposition des cyclistes en cas de problème)
- Une assistance 24/24

Le prix ne comprend pas

- Votre acheminement jusqu'au lieu de rendez-vous
- Votre vélo
- Les assurances (assistance – rapatriement – annulation)
- Les visites de musée, monuments, visites
- Les déplacements supplémentaires liés à une modification du programme pour raisons météorologiques
- Toutes dépenses personnelles
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans la rubrique « le prix comprend »



Hébergement :

Nuit J1

Pour cette première soirée, nous vous proposons une nuit en plein cœur du site des Pierres dorées, idéal pour se remettre d'une bonne première journée de vélo et découvrir le terroir local.

Nuit J2

Pour cette dernière nuit, nous vous convions au sein d'un hébergement de charme situé au cœur du vignoble Beaujolais, entre les vignes du cru Morgon et le château de Fontcrenne à Villié-Morgon.

Les chambres sont confortables et lumineuses, vous apprécierez ainsi la tranquillité des lieux et la beauté des paysages qui vous entourent.

Une nouvelle fois, vous aurez la possibilité de choisir une chambre double ou twin (sous condition de disponibilité de la part des hébergeurs).

Côté cuisine, vous retrouverez des plats authentiques et généreux le tout dans un décor paisible et une ambiance conviviale.

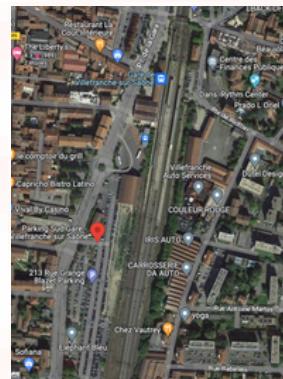
Transport

Le lieu et horaire du départ :

À l'arrivée :

Nous vous donnons rendez-vous le jour J à 9 h à la de Villefranche- sur Saône.

Rendez-vous sur le parking Sud Gare. Plus de précisions sera apporté en amont du départ.



L'équipe de guide ainsi que le véhicule d'assistance vous accueillent à la sortie de la gare, prennent en charge votre bagage et effectue un petit « briefing » sur l'organisation du séjour et plus particulièrement sur l'étape du jour. Vous voilà prêt à partir !

Au départ :

Nous nous séparerons le jour 3 en fin d'après-midi à la gare de Belleville-en-Beaujolais. Le véhicule d'assistance sera à nouveau présent pour vous redonner l'intégralité de vos affaires.



Comment se rendre au point de départ ?

Nous vous recommandons d'utiliser le train ou le covoiturage pour une expérience plus responsable.

Vous pouvez consulter :

- Le site SNCF ou l'appli mobile "SNCF Connect"
- Calculs routiers

Parking : Dans la plupart des cas, il est possible de laisser votre voiture dans des parkings gratuits à proximité des gares ferroviaires ou des lieux de rendez-vous. Plus d'informations vous seront communiquées avant le départ.

Pour prendre le train avec le vélo :

Vous pouvez aisément prendre les trains régionaux avec votre vélo.

Des compartiments du train sont dédiés à l'utilisation des utilisateurs de vélo

Pour prendre un TGV en revanche, il conviendra de transporter votre vélo sous housse de protection (il est interdit de monter à bord d'un TGV avec un vélo sans housse).

Pour se faire, il vous faudra démonter les roues du cadre et de transporter le tout dans protégé dans une housse dédiée ou non)

Vous pourrez retrouver des housses à prix abordable chez Décathlon ou bien sur internet.

Nourriture :

Nous prenons en charge le repas de midi.

Nous apportons un soin particulier à la qualité, à la fraîcheur et à la variété de votre alimentation en ayant toujours à l'esprit qu'elle doit être adaptée à votre activité physique.

Nous vous recommandons fortement d'amener avec vous des barres énergétiques et autres encas (une fringale, un coup de moins bien est très vite arrivé en vélo)

Déroulement d'une journée type :

Vous portez uniquement vos affaires de la journée. Tout ce dont vous n'avez pas besoin pendant la journée est acheminé par la route, en véhicule.

Le matin après le petit déjeuner, le chauffeur vous attend pour embarquer vos bagages, vos affaires sont donc prêtes à être transportées jusque dans le véhicule d'assistance.

Le guide vous récupère devant l'hôtel, un rapide check du matériel est réalisé avant le briefing de la journée (type de parcours, dénivelé, durée, moments forts)

Avant de partir, veillez à prendre suffisamment d'eau ainsi qu'un vêtement de pluie.



Vous partez avec l'ensemble du groupe sur votre étape.

Pour la pause du midi, c'est la voiture d'assistance qui se charge du transport de l'alimentation. Ainsi, lorsque la pause vient, vous n'avez plus qu'à déguster le pique-nique concocté par l'équipe du chef.

Vous repartez pour la seconde partie de l'étape. La journée se termine à votre hébergement ou le guide vous y conduit. L'ensemble de vos bagages vous est à présent disponible.

Voyage Aventure : mode d'emploi

Respect de l'environnement

Il est de la plus haute importance de respecter les lieux (faune, flore) et de laisser propres les lieux que nous traversons, de faire disparaître les déchets et de ne pas oublier de papiers inopportuns.

Notre / Votre état d'esprit

- Un voyage en groupe : pendant plusieurs jours, nous allons vivre au sein d'un groupe. Une occasion de partager des moments forts qui nécessite de faire preuve de convivialité, d'ouverture d'esprit et d'entraide à l'égard de nos compagnons de voyage.
- Un voyage aventure : l'aventure, même préparée avec le plus grand soin, garde heureusement sa part d'événements imprévisibles. Accepter ces aléas vous permettra de profiter pleinement de votre voyage, sachant que votre guide et nos partenaires locaux vous proposeront les solutions les plus adaptées à la situation.

Baignade

Si des baignades sont possibles lors de ce voyage, elles sont sous votre entière responsabilité, même si vous effectuez un circuit en formule guidée. Vous devez évaluer votre niveau et les conditions du moment avant de rentrer dans l'eau.

Assurance – Assistance

Un circuit aventure comprend des risques qu'il convient de pallier en étant bien assuré.

L'assistance couvre essentiellement les frais de recherche-secours, le rapatriement et les frais médicaux. Elle intervient dès lors qu'un constat médical permet de décider du rapatriement. Un rapatriement appelé "retour prématuré" peut aussi être mis en place pour des raisons extérieures à celle de l'assuré lui-même, par exemple le décès d'un membre de la famille (voir les cas dans le fascicule d'assurance

Ce contrat indemnise aussi la perte, le vol ou le retard de livraison de bagages, ainsi que l'interruption de séjour.



L'assurance protège du risque financier d'annulation. Il est très important d'avoir une assurance de ce type en cas d'annulation suite à un problème de santé ou pour une raison professionnelle.

Nous vous proposons de souscrire l'un des trois contrats que nous avons sélectionnés, sachant que nous servons uniquement d'intermédiaire entre vous et l'assureur :

- **Contrat « Multirisque » (4,9 %)** : assistance- rapatriement + interruption séjour + bagages + annulation
- **Contrat « Multirisque Carte Bancaire » (3,5 %)** : assistance + interruption séjour + bagages + annulation en complément de votre CB (uniquement pour un paiement avec une carte Mastercard de type Gold, Platinum, world Elite, ou Visa de type Premier ou Infinite. Cartes bancaires délivrées par une banque française uniquement).
- **Contrat "Multirisque + Covid" (5,4%)** : idem Multirisque + annulation ou refus d'embarquement ou refus d'entrée sur le territoire pour cause de test positif + frais hôteliers en cas de quarantaine obligatoire.

Attention, ces contrats sont valables uniquement pour les personnes résidant en Europe uniquement. En ce qui concerne la garantie « responsabilité civile à l'étranger », seuls les résidents français sont couverts. Pour consulter le détail de ces différentes formules d'assurance / assistance proposées

Notre conseil :

Si vous choisissez d'autres contrats d'assurance et d'assistance, vérifiez que la couverture recherche- secours est adaptée : zone de couverture, montant, risques couverts (à titre indicatif, un montant minimal de 15 000 € est recommandé, les cartes de crédit offrent peu ou pas ce type de garantie), exclusions.

Votre équipement

Matériel mis à disposition par l'organisateur

- Une pharmacie de groupe
- Une trousse de réparation vélos
- Une pompe à pied
- Quelques consommables pour le dépannage (chambre à air, attache rapide de chaîne, ...)

Matériel personnel à emporter

Nous vous recommandons d'amener avec vous deux types de bagages :

- Sacoche vélo ou sac à dos pour votre étape du jour (le bagage ne contiendra que ce qui est utile pour l'étape du jour)



Nous vous recommandons le matériel suivant :

Un coup-vent, un vêtement chaud (au cas où), lunette de soleil, 2 bidons d'eaux, quelques barres énergétiques, votre kit de préparation (Démonte pneu, multi tool, chambre à air)

- Un sac de voyage (contenant l'ensemble des affaires dont vous aurez besoin sur l'entièreté du séjour, ce bagage sera dans le véhicule d'assistance et disponible le soir à l'hébergement).

Nous vous recommandons d'amener avec vous :

Des affaires de rechanges, chaussures ou sandales post vélo, des affaires chaudes, un maillot de bain, votre petit matériel électronique pour recharger vos appareils.

Voici une check list avant le départ :

Pour le vélo

- Un vélo en état de marche (vérifier ces organes de sécurités, freins, pneu, serrage de roues, embouts de guidon)
- Un casque (aux normes cycliste EN 1078)
- Un Kit de réparation (chambre à air / 2 démontes pneus / 1 multitools)
- 2 gourdes
- 1 antivol
- Un éclairage avant et arrière

Vêtement de l'aventurier :

- Un cuissard (voir un autre de rechange)
- Un maillot de cyclistes ou tee-shirts techniques (éviter le coton, pour optimiser le passage de la transpiration)
- Un maillot de corps technique (optionnel, mais aide grandement à capter la transpiration)
- Une paire de chaussette technique
- Chaussure de vélo (chaussure à cale de vélo si vous avez mais au moins une paire de chaussure fermée)
- Coup-vent / vêtement de pluie
- Lunette de soleil et casquette (ou cache-cou)

Vêtement post vélo :

- Tongues (ou autre chaussure confortable pour le soir)
- Une tenue du soir
- Des vêtements chauds

Les indispensables :

- Papier d'identité
- CB, liquide
- Téléphone + chargeur
- Une frontale



- Une brosse à dent/ dentifrice
- Un paquet de mouchoir
- Une micro-pharmacie individuel (crème solaire visage et lèvres, Elastoplaste + double peau (Compeed), aspirine ou Doliprane, boules quies, plus vos médicaments personnels)

Règlement :

Acompte : 30 % à l'inscription. L'acompte ne prend pas en compte les éventuelles assurances et assistance demandées. Leur montant sera porté sur votre facture.

Solde : votre facture est à régler au plus tard 1 mois avant le départ. Vous la trouverez dans votre espace personnel My Velorizons. Vous recevrez un mail de notre part avant cette échéance vous permettant de régler par carte bancaire en ligne.

A noter : le règlement du solde par virement, chèque ou chèques vacances est possible : nous contacter.

Engagements et conditions :

1. Après constatation de l'équipe technique au manque du matériel personnel demandé et ou vélo de participants pas toutes les garanties de sécurité (freins, pneu, embout de guidon, serrage de roue) d'un des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler votre séjour sans remboursement.
2. Les baignades sont interdites pour les mineurs durant le séjour. Les personnes majeures pourront se baigner sous leur propre responsabilité)
3. L'abus d'alcool est strictement interdit durant le séjour.
4. Les animaux de compagnie sont interdits durant le séjour.
5. La consommation de stupéfiants est interdite durant le séjour.
6. En cas de retard important et sans nouvelles de votre part au lieu de rendez-vous du départ de l'itinérance, les organisateurs se réservent le droit de vous laisser un message rappelant les engagements du présent contrat avant de partir sans vous.
7. Pour tout questionnement relatif à votre capacité à accomplir l'itinérance par rapport à un ou plusieurs problèmes de santé, s'adresser aux organisateurs au plus tard 1 mois avant le début de l'itinérance. Le jour de départ, la constatation par l'équipe technique d'un problème de santé sur un des participants ne lui permettant pas d'accomplir l'itinérance sera un motif d'annulation sans remboursement pour le participant.
8. La pharmacie personnelle des personnes à risque doit être complète pendant toute la durée du séjour. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement.



9. Conformément à l'obligation de moyen demandée lors de l'exercice du métier d'encadrant cycle, l'équipe technique peut décider à tout moyen de changer l'itinéraire prévu pour des raisons de sécurité et d'adaptation au niveau du groupe.

Conditions générales de vente Vélorizons

1/ Inscription :

Modalités d'inscription :

Les présentes conditions générales de vente régissent les offres de forfait touristique proposées par Vélorizons. Le participant reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de confirmer sa réservation. Dans le cas d'une inscription groupée, la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants à un voyage reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les transmettre à chaque voyageur ainsi que toutes les informations fournies par Vélorizons concernant le voyage. Les voyages proposés aux groupes préconstitués peuvent faire l'objet de conditions particulières : dans ce cas, elles seront communiquées au client avec le devis.

Depuis notre site internet www.velorizons.com (ci-après, le "Site"), nous mettons à votre disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités de chaque circuit. Vous pourrez notamment consulter le programme jour par jour, des informations pratiques sur la destination et prendre connaissance de toutes les informations utiles pour sa réalisation (niveau d'implication physique et technique, nombre minimum de participants...). Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique et technique (pilotage) plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations relatives au niveau d'implication physique et technique requis pour entreprendre le voyage envisagé. Il incombe à chaque voyageur de déterminer, en fonction des informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires. En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de Vélorizons ainsi que de tout spécialiste (ex: médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre le circuit envisagé. Toute inscription à une formule de voyage doit être effectuée au moyen du formulaire de réservation complété et validé par le participant sur le site Internet "www.velorizons.com" ou au moyen du bulletin d'inscription signé par chaque participant et être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant total du prix du voyage par participant.

Pour toute inscription en ligne, la réception d'un e-mail de Vélorizons confirme la prise en compte de l'inscription et de l'acompte, mais ne vaut pas confirmation du départ sur lequel porte l'inscription. L'inscription ne sera confirmée qu'à compter de l'envoi par Vélorizons d'un e-mail de confirmation de départ. Le dossier sera alors considéré comme définitivement réservé et confirmé. Conformément à l'art. L.121-21-08 du code de la consommation, dès la validation de l'inscription sur le site internet, le participant ne peut plus bénéficier d'un délai de rétractation.



Le participant doit impérativement payer le solde du prix du voyage au plus tard 30 jours avant le départ. Si l'inscription a été réalisée via le site internet de Vélorizons, le participant recevra un mail de demande de règlement de solde à 40 jours du départ environ (avec un lien lui permettant de faire ce règlement en ligne).

Compte tenu des spécificités des voyages proposés par Vélorizons, un nombre minimum de participants peut être imposé. Ce nombre est alors précisé dans la fiche technique du voyage. La réservation est conclue sous la condition suspensive que le nombre minimal de participants soit atteint.

Les voyages Liberté et en groupe préconstitué sont l'objet de conditions particulières de vente qui complètent et/ou modifient les présentes conditions générales de vente. Ces conditions particulières de vente seront jointes aux propositions relatives à ces types de voyages.

L'inscription doit être effectuée aux noms et prénoms du participant figurant sur son passeport ou sur le document d'identité utilisé pour le voyage. Si les noms et prénoms sont changés après l'inscription, les frais de modification ou de rachat du billet d'avion, d'un montant minimum de 100 €, seront facturés par Vélorizons.

Il relève de la responsabilité du participant de vérifier la conformité de l'orthographe des noms et prénoms figurant sur les documents de voyage (billets, visa, etc...) avec ceux inscrits sur les papiers d'identité. En cas de non conformité, le participant n'aura droit à aucun remboursement en cas de refus d'embarquement.

Mineurs :

Un mineur doit obligatoirement être inscrit sur le même dossier qu'un adulte responsable. Les inscriptions de mineurs doivent être signées par celui ou ceux des parents exerçant l'autorité parentale et/ou du tuteur avec la mention "accord du père, de la mère...". Pour le voyage, le mineur doit être en possession de l'ensemble des documents permettant sa sortie du territoire. Si le mineur voyage avec sa carte d'identité vers ou via un pays n'exigeant pas le passeport, les autorités douanières peuvent exiger un document prouvant que l'accompagnant est bien le parent (livret de famille ou acte de naissance).

Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le voyage, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. La responsabilité de Vélorizons ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance. Si le mineur voyage sans ses parents, les coordonnées d'un contact en France devront être communiquées à Vélorizons avant le départ.

Aptitude physique :

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. Vélorizons ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée notamment au cours du voyage. Vélorizons se réserve le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveaux précisés à titre indicatif dans la fiche technique et de refuser que le participant poursuive son voyage si cela s'avérait dangereux tant pour sa personne que pour les autres membres du groupe, sans que le participant ne puisse contester la décision prise par Vélorizons ni solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre.



Formalités administratives et sanitaires :

Les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires sont communiquées par Velorizons. Il incombe à chaque participant de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination, et de respecter ces formalités au cours du voyage. Ces informations sont exposées dans la fiche technique préalablement à la commande. Elles peuvent évoluer en fonction des changements de la situation administrative du pays. Elles concernent les ressortissants français. Il est recommandé aux ressortissants étrangers de vérifier auprès du consulat ou ambassade des pays visités si ces informations s'appliquent bien à leur situation personnelle. Tous les frais relatifs à ces démarches sont à la charge du participant. Aucun remboursement du prix du voyage ne sera effectué si le participant se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ en raison du non- respect de ces formalités.

Sécurité :

Il relève de la responsabilité de chaque participant de prendre connaissance des consignes de sécurité diffusées par les autorités locales et des recommandations aux voyageurs faites par le ministère des Affaires étrangères sur le site "www.diplomatie.gouv.fr" et les respecter. Ces informations pouvant évoluer jusqu'à la date du départ, il est vivement conseillé de les consulter régulièrement.

2/ Prix et modalités de règlement :

Prix du voyage :

Les prestations comprises dans le prix sont indiquées dans la fiche technique du voyage. Le prix total facturé peut être différent de celui figurant dans le catalogue ou dans la demande d'inscription, compte tenu notamment des prestations supplémentaires sollicitées par le participant et les ajustements tarifaires du transport aérien (réajustement de la surcharge carburant, rachat de siège ou changement de classe). Le prix total du voyage, incluant les suppléments éventuels, est communiqué au participant pour accord, puis mentionné sur la facture. Des frais de traitement forfaitaire seront retenus pour un départ anticipé ou différé (à ce jour 50 euros par participant).

Conditions particulières applicables aux voyages "Liberté" :

Le prix indiqué correspond à un circuit standard, réservé au plus tard 15 jours avant le départ. Pour les voyages "Liberté", les réservations sont effectuées à réception de votre inscription, pour les dates de votre choix ; il peut donc arriver que certaines prestations ne soient plus disponibles. Dans ce cas, Velorizons pourra vous proposer de modifier vos dates de voyage, de changer de circuit ou de formule, ou de choisir d'autres prestations, moyennant un ajustement tarifaire. Si aucune de ces solutions ne vous convient, Velorizons annulera l'inscription et remboursera la totalité des sommes versées. Pour toute inscription à moins de 15 jours du départ, des frais de traitement prioritaire par dossier seront appliqués. Le montant de ces frais est indiqué dans les fiches descriptives des circuits concernés.



Modalités de révision du prix :

Le prix de nos voyages est ferme, définitif et en euros. Toutefois, conformément à l'article L211-12 du Code du Tourisme, le prix pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant la date de départ, sans possibilité d'annulation/résolution de votre part, pour l'une ou l'autre (ou les deux) évolutions de prix suivantes :

- du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports.

Tout refus, de la part du ou des voyageurs de s'acquitter de cet ajustement, dès lors qu'il n'est pas significatif, sera considéré comme une annulation/résolution de la part du (des) voyageur(s) et il sera fait application des frais d'annulation/résolution de l'article 5.1.

Modalités de règlement :

Le solde incluant les prestations supplémentaires, les éventuels suppléments aériens, l'assurance et l'assistance, est payable un mois avant le départ. A défaut de règlement du solde un mois avant le départ, Vélorizons pourra annuler la réservation sans indemnité et appliquera les frais d'annulation mentionnés à l'article 4. En cas d'inscription moins d'un mois avant le départ, la totalité du prix du voyage est à régler lors de l'inscription.

3/ Assurances annulation et Assistance(*) :

Il est indispensable de posséder une garantie multirisque : frais d'annulation, secours et rapatriement en cours de voyage, avance frais médicaux, vol de bagages, etc.

Vélorizons propose à chaque participant de souscrire une assurance multirisques (conditions particulières pour les détenteurs de cartes de type Mastercard Gold ou Visa Premier ou, cartes de catégories supérieures). Si le client choisit de souscrire l'une de ces formules, la notice détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre, disponible sur le site Internet, lui sera envoyée lors de la confirmation du départ. Le guide-accompagnateur Vélorizons en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant le voyage.

Assistance et assurance annulation :

- Contrat multirisque incluant les garanties suivantes :

en assistance : frais réels pour rapatriement médical, remboursement des frais médicaux à l'étranger, frais de "recherche-secours », interruption de séjour et assurance des bagages. en annulation : annulation pour raisons médicales ou accidentelles du participant et de ses proches, et pour toute cause imprévisible au jour de la souscription, indépendante de la volonté du participant et justifiée.

– Contrat multirisque carte bancaire. Pour les clients qui paient l'intégralité du prix de leur voyage avec leur carte bancaire Mastercard type Gold, Platinum ou World Elite, et Visa Premier ou Infinite, d'une banque française, il permet de bénéficier des garanties du contrat Multirisque ci-dessus à un tarif remisé.



Ces contrats d'assurance prennent effet à la souscription. À cette date, le montant de la prime d'assurance n'est plus remboursable. Toutefois, si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un contrat d'assurance antérieur, nous vous informons que vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

*Ce descriptif n'est pas contractuel, et il convient de consulter les conditions générales de ces contrats (disponibles sur le site Internet).

Le remboursement éventuel des frais d'annulation par l'assurance est calculé par rapport à la date de première manifestation de l'événement entraînant la garantie.

L'annulation doit donc être effectuée au plus tôt et dès la première manifestation. Si le participant utilise ses contrats personnels, il devra, dès le premier jour, indiquer par écrit à son guide-accompagnateur le nom de la compagnie, le numéro de contrat et le contact téléphonique.

4/ Modifications demandées par le client : Annulation :

Quel que soit le motif, il doit prévenir immédiatement Velorizons et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception (par courrier postal ou par e-mail).

Vélorizons rembourse l'intégralité du prix du voyage sous déduction des frais d'annulation (par personne) ci-après :

Pour les voyages vendus avec prestations aériennes :

- À plus de 60 jours du départ : 30% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 60 à 31 jours du départ : 40% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 30 à 21 jours du départ : 50% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 20 à 14 jours du départ : 60% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 13 à 7 jours du départ : 75% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- À moins de 7 jours du départ : 100% du prix du voyage hors prime d'assurance

Pour les voyages vendus sans prestations aériennes :

- À plus de 60 jours du départ : 5% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 60 à 31 jours du départ : 15% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 30 à 21 jours du départ : 30% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 20 à 14 jours du départ : 50% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 13 à 7 jours du départ : 70% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- À moins de 7 jours du départ : 100% du prix du voyage hors prime d'assurance

Si le contrat d'assurance annulation a été souscrit, il s'appliquera pour les motifs prévus au contrat, après étude des justificatifs par l'assureur. L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du voyage ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition. Des conditions d'annulation particulières s'appliquent aux voyages avec croisière, elles sont décrites dans les fiches techniques de ces voyages. Pour les vols secs, les conditions d'annulation appliquées sont celles de la compagnie aérienne. Les frais de délivrance des visas et autres documents de passage en douane, les taxes aériennes non remboursées par l'assurance, les frais d'inscription ainsi que les frais d'assurance ne peuvent en aucun cas être remboursés.



Compte tenu de la spécificité de ces voyages, un minimum de deux personnes adultes peut être requis. De ce fait, si l'annulation d'un ou plusieurs participants aboutit à ce qu'il ne reste plus qu'un participant au voyage, l'inscription du participant restant sera alors de fait également annulée. Les frais d'annulation prévus aux conditions générales de vente et leur éventuelle prise en charge par l'assurance annulation sont alors applicables à tous les voyageurs concernés.

Changement ou modification du voyage à la demande du participant :

Plus de 30 jours avant le départ, pour changer de voyage ou pour modifier les dates ou les prestations supplémentaires d'un voyage, le participant devra s'acquitter d'un montant minimum de 50 euros par dossier. Si la modification demandée entraîne l'annulation du billet d'avion, les frais retenus par la compagnie seront facturés au client.

Toute modification sera soumise à l'accord préalable de Vélorizons et se fera sous réserve de disponibilité. A moins de 30 jours du départ, toute modification sera considérée comme une annulation et entraînera l'application des conditions d'annulation ci-dessus.

Modification pendant le voyage à la demande du participant :

Toute modification de programme faite à la demande du participant (prolongation, retour différé, modification d'hôtel...) ne peut être mise en œuvre qu'après accord du guide et se fera sous réserves des disponibilités et du paiement des frais afférents par le participant.

Cession de contrat :

En cas de cession du contrat, le client est tenu d'en informer Vélorizons au plus tard 7 jours avant le départ par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Interruption de voyage :

Tout voyage interrompu par décision du participant (pour des raisons de santé, de niveau, ou autre) n'ouvre droit à aucun remboursement par Vélorizons des prestations non utilisées. Les frais supplémentaires engagés de ce fait par le participant ne seront pas remboursés.

5/ Modification de la part de Vélorizons : Annulation par Vélorizons :

Due à un nombre de participants insuffisant :

Lorsque le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le voyage peut être annulé au plus tard :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours;



– 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours.

Dans cette situation, Vélorizons n'est pas tenu à une quelconque compensation ou indemnité au profit du participant. Le client est informé par e-mail ou téléphone. Le client a alors le choix entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report à hauteur des sommes versées sur un autre voyage de son choix. Tous les frais engagés par le participant restent à sa charge (achat de billets de transport, hôtel, matériel nécessaire au voyage, frais administratifs).

Due à un cas de force majeure :

Des événements constitutifs de force majeure (incidents ou événements imprévisibles et insurmontables tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, conditions climatiques, catastrophes naturelles, etc.) peuvent imposer une annulation du voyage. Dans ce cas, le client est informé immédiatement par e-mail ou téléphone. Le client a alors le choix entre le remboursement ou le report à hauteur des sommes versées sur un autre voyage de son choix ; il ne peut alors prétendre à aucune indemnité.

Modification du voyage :

Avant le départ, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, etc.) peuvent survenir, en raison des difficultés d'organisation ou pour des questions de sécurité. Chaque participant en est alors informé par Vélorizons. Si cette modification touche un élément essentiel du programme, le participant dispose de la faculté soit de résilier le contrat sans prétendre à aucune indemnité, soit d'accepter la modification proposée par Vélorizons. La présentation du participant au départ vaut acceptation des modifications.

Pendant le voyage, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, inversion des étapes etc.) peuvent survenir en raison des difficultés d'organisation ou pour des questions de sécurité. Si Vélorizons en a la possibilité, des prestations de remplacement sont proposées au participant. A défaut, et sauf en cas de force majeure, Vélorizons remboursera la différence de prix entre les prestations prévues et celles fournies.

Interruption de voyage :

Tout voyage peut également être interrompu par décision du guide pour des raisons dûment justifiées. Dans ce cas, sauf si l'interruption est due à un cas de force majeure, Vélorizons rembourse la différence de prix entre les prestations prévues et celles fournies.

6/ Responsabilité :

Responsabilité civile :

Conformément à la réglementation qui régit notre profession, Vélorizons est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle à concurrence de 3 811 225 euros par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes.

Cependant, la responsabilité de Vélorizons ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

Conditions particulières applicables aux voyages « Liberté »

Le circuit s'effectue sans accompagnateur et, à ce titre, sous l'entière responsabilité de chaque voyageur.



Chaque voyageur devra notamment :

- être capable de se repérer sur une carte et de suivre un itinéraire avec du matériel d'orientation (boussole, GPS) ;
- se repérer à l'aide des traces GPS éventuelles, des indications du dossier de voyage et des cartes mises à sa disposition ;
- être capable de créer et suivre un itinéraire bis si besoin (fatigue, problème mécanique, conditions météo, route ou piste coupée,...)
- gérer les problèmes mécaniques
- choisir un horaire de départ adapté à la difficulté des étapes et au rythme de pédalage de chaque voyageur, laissant un large créneau de sécurité ;
- se renseigner quotidiennement sur les conditions météorologiques, ainsi que sur les conditions de sécurité ;
- se présenter aux dates prévues dans les lieux d'hébergement indiqués au programme ;
- emporter l'équipement nécessaire à la réalisation du programme (l'équipement décrit par Velorizons constitue un minimum conseillé) ;
- être en possession des polices d'assurance et d'assistance souscrites, ainsi que des documents administratifs et de police nécessaires (visa, passeport...) ;
- connaître les premiers gestes de secours d'urgence.

En cas d'obstacle au déroulement du programme prévu, nous vous invitons à prendre contact avec Velorizons ou son correspondant, dont les coordonnées figurent dans le dossier de voyage. Il est conseillé aux voyageurs de posséder un téléphone portable utilisable depuis le pays concerné. Toute modification du programme à l'initiative d'un ou plusieurs voyageur(s) est réalisée sous sa/leur propre responsabilité et à ses/leurs frais. Ainsi, le circuit s'effectuant sans accompagnateur, la responsabilité de Velorizons ne saurait être engagée, notamment :

- en cas d'inobservation de l'une des recommandations précitées par un ou plusieurs voyageur(s) ;
- en cas d'erreur d'itinéraire commise par le(s) voyageur(s), de faute et/ou imprudence personnelle du/es voyageur(s) ;
- en cas d'incident ou d'accident survenu au cours du voyage non imputable à Velorizons.

Conditions particulières applicables aux voyages « autonomie »

Le circuit s'effectue sans accompagnateur et, à ce titre, sous l'entière responsabilité de chaque voyageur.

Chaque voyageur devra notamment :

- être capable de se repérer sur les cartes fournies et de suivre un itinéraire avec du matériel d'orientation (boussole, GPS) ;
- être capable de créer et suivre un itinéraire bis si besoin (fatigue, problème mécanique, conditions météo, route ou piste coupée,...)
- gérer les problèmes mécaniques
- choisir un horaire de départ adapté à la difficulté des étapes et au rythme de pédalage de chaque voyageur, laissant un large créneau de sécurité ;
- se renseigner quotidiennement sur les conditions météorologiques, ainsi que sur les conditions de sécurité ;



- avoir prévu en amont du voyage ses conditions d'hébergement.
- emporter l'équipement nécessaire à la réalisation du programme (l'équipement décrit par Velorizons constitue un minimum conseillé) ;
- être en possession des documents administratifs et de police nécessaires (visa, passeport...);
- s'être assuré qu'il dispose d'une assurance en assistance et rapatriement couvrant la zone et l'activité prévue.
- connaître les premiers gestes de secours d'urgence.
- disposer d'un téléphone portable utilisable depuis le pays concerné et s'assurer des possibilités de recharge de cet appareil.

Toute modification du programme à l'initiative d'un ou plusieurs voyageur(s) est réalisée sous sa/leur propre responsabilité et à ses/leurs frais. Ainsi, le circuit s'effectuant

sans accompagnateur, la responsabilité de Velorizons ne saurait être engagée, notamment :

- en cas d'inobservation de l'une des recommandations précitées par un ou plusieurs voyageur(s) ;
- en cas d'erreur d'itinéraire commise par le(s) voyageur(s), de faute et/ou imprudence personnelle du/es voyageur(s) ;
- en cas d'incident ou d'accident survenu au cours du voyage non imputable à Velorizons.

Responsabilité et risques encourus :

Conformément aux dispositions de l'article L211-16 du Code du Tourisme, la responsabilité de Vélorizons ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou mauvaise exécution du contrat imputable soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations fournies au contrat, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité de Vélorizons ne saurait notamment être engagée en cas de :

- non-présentation des documents administratifs et sanitaires en règle ;
 - perte par le participant ou vol de billets d'avion ;
 - guerres, troubles politiques, grèves, incidents techniques, intempéries, encombrement de l'espace aérien, retard notamment pour des raisons de sécurité, panne, perte vol, retard ou détérioration de bagages et autres effets, injonctions d'une autorité administrative, etc.
 - d'incident survenu pendant les temps-libres octroyés au participant et non prévus dans le descriptif, ni des pré acheminements ou post-acheminements pris à l'initiative du participant ;
- De plus, Vélorizons organise des voyages sportifs, en terrain naturel dit d'aventure, parfois éloignés des infrastructures locales et dans des régions difficiles d'accès. Vu le caractère particulier de nos voyages :
- Chaque participant doit se conformer aux conseils donnés dans les fiches techniques et par le guide- accompagnateur, ou dans le carnet de route.
 - Chaque participant doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes et moyens de communication,



-éloignement des centres médicaux, situation politique ou sanitaire, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas en faire porter la responsabilité à Vélorizons. De même, Vélorizons ne saurait être responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs participant(s), Vélorizons se réservant le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participant(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant.

La responsabilité des transporteurs aériens est limitée en cas de dommage, de plainte ou de réclamation de toute nature (retard, annulation, perte bagage...) conformément aux dispositions des conventions internationales (convention de Varsovie de 1929, convention de Montréal du 28 mai 1999) et/ou des règlements communautaires (règlement CE 261/2004 du 11 février 2004). La responsabilité de Vélorizons ne peut être supérieure à celle du transporteur aérien telle qu'elle résulte des règles ci-dessus.

Vélorizons ne peut être tenue pour responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires provoqués par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans de telles conditions, le retard éventuellement subi par le participant ainsi que les conséquences de ce retard ne peut entraîner aucune indemnisation à la charge de Vélorizons.

Ainsi, les participants ne peuvent prétendre à remboursement ou indemnité, notamment du fait de la modification des dates de vol initialement prévues ou de retard à une escale aérienne, etc. Les éventuels frais additionnels (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du participant.

7/ Transports et Bagages :

Transport aérien :

Une liste de transporteurs susceptibles d'assurer votre vol est indiquée dans la fiche technique du voyage. Le nom de la compagnie définitivement retenue vous sera communiqué au plus tard lors de votre convocation. Pour tous les vols au départ d'Europe, nous sélectionnons uniquement des compagnies agréées par la Direction générale de l'Aviation civile. Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes ou tout autre transporteur, la première et/ou la dernière nuit se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement, ni indemnité, ni annulation ne pourrait avoir lieu. Le transporteur aérien peut assurer le transport par tout moyen (bus, train...) dans l'hypothèse où le vol prévu venait à être annulé ou retardé. La responsabilité de Vélorizons ne peut être recherchée en cas de difficultés d'acheminement. Des changements d'aéroport ou de terminal peuvent également survenir. Nous vous invitons à ne pas prendre de billets non remboursables ou non modifiables pour votre préacheminement et à éviter les rendez-vous importants le jour précédant ou suivant votre voyage. Enfin, les passagers disposent de droits et de garanties en matière d'indemnisation et d'assistance en cas d'annulation, de sur-réservation



ou de retard important. Pour plus d'informations, voir le site

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Bagages :

La compagnie aérienne est seule responsable des dommages, vol, perte ou retard des bagages qui lui sont confiés. C'est auprès de ce transporteur que vous devez déclarer le sinistre le plus rapidement possible. Les conventions internationales définissent les indemnités dues par le transporteur aérien en cas de perte ou d'endommagement des bagages. Au cours du voyage, les bagages peuvent être transportés par des moyens rudimentaires (dos de mule ou de chameau, toits de 4X4) et doivent être adaptés à ces conditions. Vélorizons ne versera aucune indemnisation en cas de détérioration. Chaque participant est tenu de conserver à tout moment avec lui et sous sa responsabilité les objets fragiles et précieux (lunettes, appareils électroniques, documents, etc.) Chaque participant doit veiller à la présence de ses bagages lors de l'organisation des transferts.

8/ CNIL :

Les informations collectées vous concernant sont destinées à l'usage de Vélorizons et pourront être communiquées à tout prestataire, éventuellement hors de l'union européenne, pour l'exécution de la prestation souscrite. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression, pour toute information vous concernant en vous adressant à : Vélorizons, 256 rue de la république 73000 Chambéry. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

9/ Contestation :

Réclamation :

Toute réclamation relative au voyage devra être adressée par le client à Vélorizons, Service Qualité – 256 rue de la république, 73000 Chambéry – par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. Après avoir saisi le service qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75823 Paris Cedex 17. Toutes les modalités de saisine sont également disponibles sur le site internet: www.mtv.travel.

Droits du voyageur :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du Tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. Vélorizons sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Vélorizons dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.



Contestation :

Sous réserve de la qualité du défendeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Certificat d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM038100057

SAS Vélorizons au capital de 7 500 euros RC : Grenoble B 449 118 694 Garant : Atradius credit insurance N.V., 44 avenue Georges Pompidou, 92596 Levallois-Perret Cedex.

Tel : 01 41 05 84 84. www.atradius.fr

RCP : Allianz IARD

Direction Opérations Entreprises Bordeaux

81033, 5C Esplanade Charles de Gaulle

33081 Bordeaux Cedex. Code APE/NAF : 7912ZZ. 01/2011